

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe

UN PARTENARIAT FONDÉ SUR NOS VALEURS



Quelles sont les priorités de l'UE au Conseil de l'Europe ?



Promouvoir et protéger les droits de l'homme



Défendre et consolider la démocratie



Protéger et renforcer l'État de droit

L'UE travaille étroitement avec le Conseil de l'Europe et le soutient dans ses efforts pour promouvoir un multilatéralisme efficace, ainsi que pour défendre et renforcer un ordre international fondé sur des règles.

L'Union européenne est le principal partenaire institutionnel du Conseil de l'Europe et le plus important contributeur à son budget extraordinaire.

Nous travaillons tous deux à la réalisation de nos objectifs et priorités communes en nous appuyant sur nos forces et compétences respectives, tout en évitant les duplications et en assurant des synergies.

Les trois piliers de la coopération

Le dialogue politique

Coordonner les directions générales et les objectifs de la coopération



Des contacts de haut niveau réguliers entre les dirigeants de l'UE et du Conseil de l'Europe



Un échange diplomatique permanent à travers la délégation de l'UE à Strasbourg et le bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles

Budget global des programmes conjoints en cours en 2022:

232,9 millions d'euros

Les programmes

Mener des actions conjointes sur le terrain



État de droit



Intelligence Artificielle



Égalité hommes-femmes



Cybercriminalité



Protection des données



La coopération juridique

Renforcer les synergies entre les deux systèmes juridiques

Nos programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe soutiennent les pays de l'UE et d'autres régions d'importance stratégique par la fourniture d'expertise politique et législative, l'assistance en matière de réformes et le renforcement des capacités. L'objectif de notre coopération technique est de rapprocher les pays bénéficiaires des standards internationaux et européens en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie.

Hors Union européenne

Le Partenariat pour une bonne gouvernance

Les pays du Partenariat oriental:

- soutenir l'indépendance du pouvoir judiciaire et lutter contre la criminalité économique
- renforcer la lutte contre la discrimination
- lutter contre la violence à l'égard des femmes.

La Facilité horizontale

Les Balkans occidentaux et la Türkiye:

- soutenir le processus d'élargissement de l'UE
- accompagner les réformes de la justice
- lutter contre la criminalité économique
- protéger les personnes en situation de vulnérabilité
- renforcer la liberté d'expression et des médias.

Le Programme Sud

La région du sud de la Méditerranée:

- créer progressivement un espace juridique commun entre l'Europe et la région
- lutter contre la traite des êtres humains, protéger les données personnelles et combattre la criminalité économique

Union européenne

Instrument d'appui technique (TSI)

Réforme structurelle dans les États membres en matière de droits de l'homme, des questions judiciaires, institutionnelles et administratives, de la numérisation, de la santé publique ou du secteur financier:

- mettre en œuvre le modèle Barnahus/Maison des enfants
- améliorer le système de justice pour mineurs
- lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- renforcer l'accès à la justice grâce à la médiation et à l'aide juridique
- mettre en œuvre des recommandations visant à renforcer les capacités des systèmes judiciaires.

D'autres programmes conjoints...

en cours dans les États membres de l'UE comprennent des actions sur l'anti-discrimination, l'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), la lutte contre la cybercriminalité, ainsi que la culture, le patrimoine et la jeunesse.

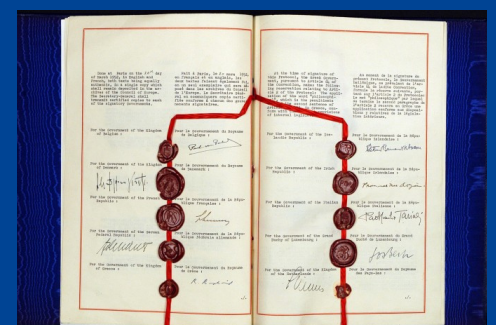
L'ADHÉSION DE L'UE À LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme est un objectif de l'UE depuis de nombreuses années, ainsi qu'une obligation juridique en vertu du traité de Lisbonne.

Les négociations en vue de cette adhésion ont repris en septembre 2020. La Commission européenne négocie au nom de l'Union européenne avec les 46 États membres actuels du Conseil de l'Europe.

L'adhésion permettra à l'UE d'être jugée responsable d'éventuelles violations des droits de l'homme, aux côtés de ses États membres, dans les situations où un État membre de l'UE met en œuvre le droit communautaire. Les individus pourront porter plainte contre l'UE devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Il s'agit d'une étape cruciale dans la création d'un espace juridique paneuropéen. L'adhésion marquera une étape importante dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des citoyens de toute l'Europe.



Convention européenne des droits de l'homme
Copyright : Conseil de l'Europe



Réunion du Comité des Ministres
Copyright : Conseil de l'Europe